



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Deuxième session ordinaire  
Rome, 13-16 novembre 2023

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 9 octobre 2023

WFP/EB.2/2023/6-A/1/Add.1

Original: anglais

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

## Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Bénin (2019-2023)

### Contexte

1. Le présent document contient la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique de pays (PSP) établi pour le Bénin pour la période 2019-2023.
2. Menée entre mars 2022 et avril 2023, l'évaluation a porté sur le positionnement stratégique du PAM, la contribution de ce dernier à la réalisation des effets directs stratégiques, l'efficacité de la mise en œuvre du PSP et les facteurs qui expliquent les résultats obtenus.
3. Fondée sur une approche consultative axée sur l'utilisation, l'évaluation a permis de rendre compte de l'action menée et de favoriser l'apprentissage. Elle a également guidé l'établissement du nouveau PSP pour le Bénin.
4. L'évaluation a donné lieu à cinq recommandations traitant de questions importantes pour le prochain PSP: trois sont d'ordre stratégique et deux de nature opérationnelle.
5. Il est indiqué dans la présente réponse si le PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et le délai de mise en œuvre des recommandations.

### Coordonnateurs responsables:

M. A. Ouattara  
Directeur de pays  
courriel: [ali.ouattara@wfp.org](mailto:ali.ouattara@wfp.org)

Mme M. Van der Velden  
Directrice régionale par intérim  
Afrique de l'Ouest  
courriel: [margot.vandervelden@wfp.org](mailto:margot.vandervelden@wfp.org)

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE BÉNIN (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p><b>Degré de priorité: élevé</b>  <b>Délai de mise en œuvre: conception du plan stratégique de pays (quatrième trimestre 2023)</b>  <b>1. Le PAM devrait trouver un juste équilibre pour ce qui est de l'orientation stratégique du plan stratégique de pays</b></p>	Bureau de pays (Bureau régional)	La recommandation est partiellement acceptée.				
<p>1.1 Au titre de la composante relative à l'alimentation scolaire, le PAM devrait renforcer la mobilisation des partenaires en faveur de la réalisation des activités complémentaires afin d'améliorer l'état nutritionnel des élèves et de promouvoir l'économie locale. [Voir aussi la recommandation 5 de l'évaluation conjointe du programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI).]</p>		La recommandation est acceptée.	Contribuer à établir et renforcer un mécanisme de coordination pour promouvoir les partenariats à l'appui des activités d'alimentation scolaire.	Équipe chargée de l'alimentation scolaire et de la nutrition	Juin 2024	En cours
			Officialiser les cadres de partenariat engagés avec les principaux partenaires, comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds international de développement agricole, le Fonds d'équipement des Nations Unies, l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition et le Centre international de développement des engrais.	Sous-unités chargées de l'alimentation scolaire et de la nutrition	Juin 2024	En cours

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE BÉNIN (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>1.2 Le PAM devrait prendre en compte les aspects nutritionnels de façon systématique et revoir la pertinence et la valeur relative d'une composante ponctuelle axée sur la nutrition par rapport à une approche intégrée. Il devrait envisager d'élaborer une approche contribuant à renforcer les systèmes alimentaires et les filières à dimension nutritionnelle.</p>		<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>Achever l'analyse consacrée aux moyens de combler le déficit en nutriments, qui servira à étayer l'orientation stratégique du PSP lors de sa mise en œuvre.</p>	<p>Équipe chargée de la nutrition (avec les équipes chargées de l'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants, de l'alimentation scolaire, de la recherche, de l'analyse et du suivi, et de la préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise/de la protection sociale)</p>	<p>Décembre 2023</p>	<p>En cours</p>
			<p>Actualiser la stratégie en matière de nutrition pour assurer que les questions de nutrition soient intégrées dans les activités du PSP en définissant des points d'entrée possibles d'activités à dimension nutritionnelle.</p>	<p>Équipe chargée de la nutrition (avec les unités chargées de l'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants, de l'alimentation scolaire et de la préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise; référent pour la protection sociale)</p>	<p>Mars 2024</p>	<p>Non commencé</p>

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE BÉNIN (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>1.3 Le PAM devrait axer davantage son action sur la résilience des communautés rurales face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Il devrait contribuer à l'élaboration d'une approche stratégique d'amélioration de la résilience des ménages, qui soit fondée sur l'agriculture et l'adaptation aux changements climatiques, et déterminer la valeur ajoutée qu'il apporte dans le cadre de la mise en œuvre de cette approche.</p>		<p>La recommandation est partiellement acceptée.</p> <p>Lors de la conception du PSP, le PAM a choisi d'utiliser les écoles et le programme d'alimentation scolaire comme angle d'attaque pour son action au Bénin.</p> <p>S'agissant des interventions, il soutiendra plus particulièrement les chaînes de valeur et les petits exploitants.</p>	<p>Pour améliorer les moyens d'existence des petits exploitants, élaborer une stratégie qui prévoit de mettre au point des solutions novatrices pour les principales filières, en accordant une attention particulière à la dimension nutritionnelle, de définir les mesures à prendre et de trouver des partenaires, en étroite collaboration avec le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche pour assurer que l'action du PAM soit conforme à la politique du Gouvernement en matière de sécurité alimentaire.</p>	<p>Unité chargée de l'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants</p>	<p>Juin 2024</p>	<p>En cours</p>
<p>1.4 Le PAM devrait donner la priorité à l'élaboration des interventions à mener en cas de chocs grâce à une approche intégrée au système de protection sociale. Une attention particulière doit être accordée à l'appui à apporter aux mécanismes d'analyse de la vulnérabilité et des risques et aux dispositifs d'alerte précoce. D'un point de vue géographique, il sera nécessaire de prêter une attention spécifique aux zones frontalières du nord du pays, qui risquent d'être touchées par des conflits et des crises humanitaires.</p>		<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>Élaborer une stratégie pour renforcer l'action entreprise au titre du pilier 2 de la stratégie auxiliaire du PAM pour le Golfe de Guinée concernant les activités de préparation et les interventions destinées à faire face aux déplacements de populations provoqués par les conflits (réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées à l'intérieur du territoire) et à venir en aide aux groupes touchés par ces déplacements (communautés d'accueil).</p>	<p>Unité chargée de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise (unité chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi)</p>	<p>Mars 2024</p>	<p>En cours</p>

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE BÉNIN (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			Aider le Gouvernement à mettre à jour le Plan national de contingence multirisques.	Unité chargée de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise (unité chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi)	Mars 2024	En cours
			Aider le Gouvernement à mettre au point et à actualiser un mécanisme de collecte et d'analyse des données sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité afin de guider les activités d'alerte rapide et de préparation aux situations d'urgence.	Unité chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi (unité chargée de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise)	Décembre 2024	Non commencé

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE BÉNIN (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<b>Degré de priorité: élevé</b> <b>Délai de mise en œuvre: conception du plan stratégique de pays (quatrième trimestre 2023)</b> <b>2. Le PAM devrait renforcer l'intégration des aspects transversaux</b>	Bureau de pays (Bureau régional)	La recommandation est partiellement acceptée. La direction n'accepte pas la recommandation subsidiaire 2.4.				
2.1 Le PAM devrait intégrer des activités de renforcement des capacités dans les effets directs qui s'y prêtent, sur la base d'une analyse complète des besoins, y compris au niveau décentralisé, et d'une stratégie de financement, notamment dans le domaine de l'alimentation scolaire.		La recommandation est acceptée.	Procéder à une analyse des capacités et inscrire des activités de renforcement des capacités au titre de chacun des effets directs du PSP.	Direction du bureau de pays; unité chargée de la gestion des connaissances (unité chargée des partenariats; référent pour la protection sociale)	Juin 2024	En cours
2.2 Conjointement avec les partenaires, le PAM devrait définir une stratégie équilibrée d'investissement sur la base des besoins en services complémentaires, tels que l'approvisionnement en eau, les services sanitaires et les services de santé. Il devrait mener des activités d'éducation nutritionnelle à l'intention des écoliers, et devrait à cet égard envisager d'élaborer des programmes d'étude pour inciter au changement de comportement à long terme. (Voir aussi la recommandation 5 de l'évaluation conjointe du PNASI.)		La recommandation est acceptée.	Établir une base de données répertoriant les acteurs du secteur privé local très probablement en mesure de soutenir les activités du PAM.	Unité chargée des partenariats (avec l'appui du bureau régional)	Mars 2024	En cours

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE BÉNIN (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			Entreprendre une collaboration avec différents acteurs travaillant dans les domaines de la problématique femmes-hommes, de la nutrition, des changements climatiques et de la protection.	Direction du bureau de pays; unités chargées de la gestion des connaissances et des partenariats	Mars 2024	En cours
2.3 Le PAM devrait renforcer l'inclusion et la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le plan stratégique de pays en s'appuyant sur des analyses approfondies. Il devrait notamment promouvoir la scolarisation et la poursuite de la scolarité des filles ainsi que les mécanismes permettant de rendre compte de l'action menée. (Voir aussi la recommandation 6 de l'évaluation conjointe du PNASI.)		La recommandation est acceptée.	Procéder à une analyse de la problématique femmes-hommes et élaborer une stratégie en la matière pour le nouveau PSP.	Sous-unité chargée de la problématique femmes-hommes	Mars 2024	En cours
			Contribuer à la mise en œuvre de mesures favorisant la prise en compte de la problématique femmes-hommes et de l'inclusion dans le programme d'alimentation scolaire.	Sous-unité chargée de la problématique femmes-hommes	Juin 2024	Non commencé
			Établir un mécanisme communautaire de remontée de l'information.	Unité chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi	Mars 2024	Non commencé

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE BÉNIN (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
2.4 Le PAM devrait expliquer la méthode suivie pour sélectionner les écoles bénéficiaires et choisir les zones devant recevoir une assistance alimentaire.		<p>La partie relative à la sélection des écoles n'est pas acceptée.</p> <p>La couverture du programme est conforme aux aspirations du Gouvernement qui souhaite progresser et porter la couverture actuelle de 75 pour cent à 100 pour cent. La plupart des écoles participant actuellement au programme se situent en milieu rural et dans des zones les plus exposées à l'insécurité alimentaire.</p>	Veiller à ce que les critères de ciblage soient appliqués pour ce qui a trait à l'assistance alimentaire.	Unité chargée de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise	March 2024	En cours
2.5 Le PAM devrait améliorer le système de suivi et d'évaluation des thématiques transversales. (Voir aussi recommandation 3 de l'évaluation conjointe du PNASI.)		La recommandation est acceptée.	Mettre à jour la stratégie de suivi et le cadre de résultats pour rendre compte des thématiques transversales.	Unité chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi	Juin 2024	Non commencé
			Veiller à ce que le personnel et les partenaires reçoivent une formation relative aux thématiques transversales.	Unité chargée des programmes	Juin 2024	Non commencé

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE BÉNIN (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<b>Degré de priorité: élevé</b> <b>Délai de mise en œuvre: fin 2024</b> <b>3. Le PAM devrait promouvoir ses atouts spécifiques, qui vont au-delà de l'appui qu'il apporte au programme national d'alimentation scolaire intégré</b>	Bureau de pays (Bureau régional)	La recommandation est partiellement acceptée. La direction n'accepte que partiellement la recommandation subsidiaire 3.3.				
3.1 Le PAM devrait renforcer sa participation aux dialogues stratégiques nationaux sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise, la résilience et les changements climatiques.		La recommandation est acceptée.	Engager les procédures pour l'établissement d'un mémorandum d'accord avec les entités concernées, notamment le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, l'Agence nationale de protection civile, l'Agence nationale de protection sociale et le Secrétariat permanent du Conseil de l'alimentation et de la nutrition du Bénin.	Direction du bureau de pays; unité chargée de la gestion des connaissances	Juin 2024	En cours
			Fournir au Gouvernement des mises à jour régulières sur l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité en montrant clairement l'avantage comparatif du PAM, et s'appuyer ensuite sur ces travaux pour promouvoir un renforcement du système national dans les domaines de l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité et de la préparation aux crises en général.	Unité chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi	Juin 2024	En cours

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE BÉNIN (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
3.2 Le PAM devrait renforcer le dialogue avec les donateurs dans ces domaines et préciser quels sont ses atouts particuliers.		La recommandation est acceptée.	Élaborer un plan d'action en matière de partenariats couvrant la période d'exécution du PSP (2024 à 2027).	Unité chargée des partenariats	Juin 2024	En cours
			Instaurer un moyen de communication homogène et régulier avec les partenaires techniques et financiers.	Direction du bureau de pays; unité chargée des partenariats	Juin 2024	En cours
3.3 Le PAM devrait redynamiser et élargir les partenariats stratégiques pour contribuer à l'élimination des causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et œuvrer notamment en faveur de l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques, d'une agriculture à dimension nutritionnelle et de la protection de la fertilité des sols.		La recommandation est partiellement acceptée. L'une des principales recommandations des évaluations précédentes consistait à assurer une orientation stratégique et à miser sur l'avantage comparatif du PAM. Les interventions relatives à la protection de la fertilité des sols exigent de nouveaux domaines de compétence et des connaissances que possèdent déjà d'autres partenaires. Actuellement, le prochain PSP ne prévoit pas d'activités spécifiques de renforcement de la résilience.	Mobiliser des ressources supplémentaires auprès des donateurs bilatéraux et multilatéraux et des institutions financières internationales, sous forme de prestations de services ou de contributions indirectes transitant par le Gouvernement.	Unités chargées des partenariats et des programmes	Décembre 2024	En cours

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE BÉNIN (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p><b>Degré de priorité: moyen</b>  <b>Délai de mise en œuvre: fin 2026</b>  <b>4. Le PAM devrait renforcer le processus de pérennisation des acquis du plan stratégique de pays</b>  <i>(Voir aussi les recommandations 1, 2 et 4 de l'évaluation conjointe du PNASI.)</i></p>	<p>Bureau de pays            (Bureau régional)</p>	<p>La recommandation est partiellement acceptée.            La direction accepte partiellement les recommandations subsidiaires 4.1, 4.3 et 4.4.</p>				
<p>4.1 En collaboration avec les ministères concernés, le PAM devrait élaborer et mettre en œuvre une stratégie de transfert progressif de la responsabilité de la mise en œuvre du PNASI aux structures gouvernementales, en s'appuyant sur un modèle d'alimentation scolaire durable.</p>		<p>La recommandation est partiellement acceptée.            Une stratégie a déjà été élaborée. La priorité est maintenant de la mettre en œuvre. Lorsqu'une structure de gouvernance claire sera en place, le PAM collaborera avec les ministères et les organismes relevant de cette structure pour mener avec eux des procédures conjointes de diagnostic et de conception afin de comprendre comment les systèmes gouvernementaux actuels peuvent gérer un programme national d'alimentation scolaire, en s'appuyant sur les enseignements du modèle suivi par le PAM.</p>	<p>Continuer à apporter un soutien et des éléments utiles aux débats du Gouvernement sur la structure de gouvernance nationale à établir pour le programme national d'alimentation scolaire.</p>	<p>Direction du bureau de pays; unité chargée de la gestion des connaissances</p>	<p>Décembre 2024</p>	<p>En cours</p>

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE BÉNIN (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
4.2 Le PAM devrait transférer des compétences aux structures gouvernementales concernées (PNASI), non seulement au niveau national mais également au niveau décentralisé après analyse des capacités locales.		La recommandation est acceptée.	Définir un plan d'action pour développer les capacités des entités intervenant dans le programme national d'alimentation scolaire.	Direction du bureau de pays; unité chargée de la gestion des connaissances	Juin 2024	Non commencé
			Fournir un appui au renforcement des capacités des structures décentralisées.	Direction du bureau de pays; unité chargée de la gestion des connaissances	Juin 2024	Non commencé
4.3 Le PAM devrait accélérer le processus d'institutionnalisation du PNASI en tenant compte des besoins répertoriés en matière de renforcement des capacités.		La recommandation est partiellement acceptée. Le PAM continue de concourir à l'institutionnalisation du programme national d'alimentaire scolaire, mais les décisions inhérentes à ce processus appartiennent au Gouvernement. Une description de l'aide apportée par le PAM au processus d'institutionnalisation figure plus haut en réponse aux recommandations subsidiaires 4.1 et 4.2.	Continuer d'agir pour qu'une loi sur l'alimentation scolaire soit soumise à un examen final et adoptée.	Direction du bureau de pays; unité chargée de la gestion des connaissances	Juin 2024	En cours

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE BÉNIN (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
4.4 Conjointement avec le Gouvernement, le PAM devrait expérimenter la mise en œuvre du PNASI en milieu urbain de façon à accélérer le transfert de la responsabilité des activités connexes.		La recommandation est partiellement acceptée. Comme indiqué dans la réponse à la recommandation subsidiaire 4.3, le PAM continue de mettre en œuvre à titre expérimental le programme national d'alimentation scolaire en milieu urbain pour améliorer la couverture et faciliter l'expérimentation, et non pas pour accélérer le transfert de responsabilités des activités.	Réaliser un projet pilote relatif aux transferts de type monétaire dans le cadre du programme national d'alimentation scolaire.	Direction du bureau de pays; unité chargée de la gestion des connaissances	Décembre 2024	En cours
4.5 Le PAM devrait appuyer le renforcement des capacités des agences nationales travaillant dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la protection sociale (Agence nationale pour la protection civile, SUN-Point focal gouvernemental/Secrétaire permanent du Conseil national de l'alimentation et de la nutrition, Cellule technique de suivi et d'appui à la gestion de la sécurité alimentaire), afin d'accroître l'efficacité de leur action.		La recommandation est acceptée.	Mettre en œuvre la stratégie de renforcement des capacités, notamment l'appui au renforcement des capacités des agences concernées.	Direction du bureau de pays; unité chargée de la gestion des connaissances	Décembre 2024	En cours

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE BÉNIN (2019-2023)**

<b>Recommandations principales et subsidiaires</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>	<b>État d'avancement</b>
4.6 Le PAM devrait mettre un œuvre un projet pilote pour expérimenter des méthodes de transfert de fonds et d'autres dispositifs permettant aux écoles dotées de cantines de s'approvisionner auprès de petits producteurs, tout en garantissant la transparence indispensable au bon fonctionnement des cantines.		La recommandation est acceptée.	Appuyer la mise en œuvre du projet pilote concernant la livraison directe aux écoles de produits achetés localement.	Unité chargée de l'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants (unité chargée de la chaîne d'approvisionnement)	Juin 2025	Non commencé
			Appuyer le projet pilote relatif aux transferts de type monétaire.	Unité chargée de l'alimentation scolaire	Décembre 2024	En cours
			Renforcer les outils de suivi numérique.	Unité chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi	Mars 2024	En cours

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE BÉNIN (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<b>Degré de priorité: moyen</b> <b>Délai de mise en œuvre: fin 2024</b> <b>5. Le PAM devrait faire concorder les moyens humains et la structure organisationnelle du bureau de pays avec les orientations stratégiques du plan stratégique de pays</b>	Bureau de pays (Bureau régional)	La recommandation est acceptée.				
5.1 Le PAM devrait envisager de déléguer les responsabilités opérationnelles aux sous-bureaux en fonction des compétences requises afin d'améliorer la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, de suivi, d'accompagnement, d'appui aux achats locaux et de préparation aux situations d'urgence, notamment.		La recommandation est acceptée.	Entreprendre un examen de planification stratégique des effectifs.	Direction du bureau de pays	Décembre 2023	Achevée
			Réorganiser la structure du bureau de pays en fonction des résultats de l'examen et de l'analyse.	Direction du bureau de pays/unité chargée des ressources humaines (avec l'appui du bureau régional)	Mars 2024	En cours

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE BÉNIN (2019-2023)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
5.2 Le PAM devrait mettre en place les capacités nécessaires pour mener des activités de plaidoyer, et collaborer avec ses partenaires afin de renforcer les capacités des structures gouvernementales décentralisées et de transférer progressivement la responsabilité des activités.		La recommandation est acceptée.	Entreprendre une analyse des déficits de compétences et renforcer l'aptitude du personnel du PAM à soutenir le développement des capacités, les actions de sensibilisation et les partenariats et à fournir des conseils en matière de politiques au niveau du terrain.	Direction du bureau de pays/unité chargée des ressources humaines	Juin 2024	Non commencé
5.3 Le PAM devrait combler les lacunes relatives aux capacités du personnel – notamment dans les domaines de l'inclusion, de la problématique femmes-hommes, de la nutrition, des achats locaux, de la résilience, des changements climatiques, et de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise – afin de reformuler les stratégies, de les mettre en œuvre et de trouver des solutions.		La recommandation est acceptée.	Outre se doter des compétences nécessaires et pourvoir les postes requis suite à l'examen de la planification stratégique des effectifs (voir la réponse à la recommandation subsidiaire 5.1), déterminer quels sont les moyens de renforcer les compétences et les capacités - comme la formation, le mentorat, les cours en ligne, les affectations temporaires et autres – et les mettre en œuvre.	Direction du bureau de pays/unité chargée des ressources humaines	Mars 2024	En cours